

Pour plus d'informations,  
rapprochez-vous de notre agence CIC partenaire.

**CIC ANGERS CENTRE**

4, rue Franklin Roosevelt

**Votre interlocutrice privilégiée : Ludivine KERUZORE**

06 50 60 33 49 – ludivine.keruzore@cic.fr

L'ensemble des offres et services proposés est soumis à conditions dont le détail pourra vous être précisé par votre agence CIC. Les modalités, garanties et exclusions éventuelles sont affichées dans la notice d'information disponible auprès de votre agence.

Les utilisations de crédit contribuent à votre endettement. Après avoir signé votre contrat, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours sans pénalité, c'est à dire que vous pouvez renoncer à votre crédit dans ce délai, en informant la banque, par l'envoi d'un bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat peut commencer à être exécuté après 7 jours si vous demandez à bénéficier du crédit à compter du huitième jour suivant votre acceptation.

En cas d'exercice de la faculté de rétractation après mise à disposition des fonds, vous ne devrez rembourser au prêteur que le capital versé et les intérêts au taux débiteur du crédit, à l'exclusion de toute pénalité. Vous pouvez mettre fin au contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de remboursement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi. Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution [ACPR] 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09. La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par notre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312 4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en agence et sur le site internet de la banque [www.cic.fr](http://www.cic.fr).

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en Agence, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité. La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de sa résiliation sont fixées pour chaque produit dans la fiche Zoom et/ou dans les conditions générales du contrat qui vous seront communiquées avant la souscription. Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution [ACPR] 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09. La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisé durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française. Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Agence et sur le site internet de la banque [www.cic.fr](http://www.cic.fr). Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : CIC 09 69 32 06 06 (appel non-surtaxé). En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- à votre Agence, dans un premier temps.  
- au service Relation Clientèle dont votre Agence peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige bancaire ou au responsable des Relations Consommateurs des ACM dont votre Agence peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige relatif aux assurances, dans un deuxième temps.  
- pour tout litige bancaire relevant de sa compétence, au médiateur du CIC, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du CIC – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ou via son site internet [www.lemediateur-cic.fr](http://www.lemediateur-cic.fr) ; vous pouvez obtenir auprès de votre Agence ou sur [www.cic.fr](http://www.cic.fr) les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

Pour tout litige concernant un contrat d'assurance relevant de sa compétence, au Médiateur de l'Assurance, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou sur le site de La Médiation de l'Assurance : [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org).

CIC distribue des offres de **Bouygues Telecom** [SA au capital de 929 207 595,486 - RCS Nanterre 397 480 930 - 13-15 avenue du Maréchal Juin 92360 Meudon-la-Forêt.

**CIC Crédit Industriel et Commercial** - Société anonyme au capital de 611 858 064 euros - 6 avenue de Provence 75009 Paris - RCS Paris 542 016 381 - N° ORIAS : 07 025 723 - **Banque CIC Ouest** - Société anonyme au capital de 86 998 832 € - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1 - RCS Nantes 855 801 072 - N° ORIAS : 07 008 480.

Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Immatriculations en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances consultables sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr) proposant des contrats d'assurance de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le Code des assurances, et distribués sous la marque CIC Assurances.

**CIC Ouest**



01/2026. Document commercial à caractère non contractuel. Crédit photos : AdobeStock.



Étudiants de l'École Supérieure d'Arts Appliqués et de Design,  
CIC Ouest s'engage à vos côtés.

**CIC Ouest**

Construisons pour que le monde bouge.

## Bienvenue au CIC

Quand on est étudiant ou jeune actif, il est toujours bon de savoir que l'on peut compter sur sa banque. C'est pourquoi, en rejoignant le CIC, vous bénéficiez d'un accompagnement sur mesure et de solutions innovantes, réellement adaptées à ce que vous vivez.

Découvrez dans ce document quelques-unes des solutions qui vous sont dédiées.  
Bien entendu, nos conseillers sont à votre écoute pour vous guider dans votre choix.

## Bénéficiez de nos Offres de Bienvenue Jeunes nouveau client<sup>(1)</sup> pour réaliser les projets qui vous tiennent à cœur :

### 1 an offert<sup>(2)</sup>

sur votre Contrat Personnel Parcours.J+ (de 18 à 25 ans)  
ou Start Jeunes Actifs (de 18 à 28 ans).

Un compte et une carte bancaire internationale MOA CB Mastercard<sup>(3)</sup>.  
Un abonnement à Filbanque Particuliers<sup>(4)</sup>.  
Une assurance pour vos moyens de paiement<sup>(5)</sup>.

+

### 1 mois de cotisation offert<sup>(6)</sup>

par contrat souscrit pour vos assurances auto, habitation, santé, prévoyance.

Et en plus, grâce au partenariat de votre école avec CIC Ouest, profitez de :

## 50€ offerts<sup>(7)</sup>

[1] Offres réservées aux nouveaux clients personnes physiques, dont l'ancienneté au CIC est inférieure à 6 mois, agissant à titre non-professionnel. Voir conditions détaillées dans votre Agence CIC. Une seule offre par personne physique non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours ou à venir. L'entrée en relation est soumise à l'accord de l'Agence CIC. [2] Offre de bienvenue valable une seule fois dans le cadre de la souscription d'un Contrat Personnel Parcours.J, Contrat Personnel Parcours.J+ ou Contrat Personnel Start Jeunes Actifs. Au-delà des 12 mois offerts : 2 €/ mois pour un Contrat Personnel Parcours. J, à partir de 3,50 €/ mois pour un Contrat Personnel Parcours.J+, à partir de 6,90 €/ mois pour un Contrat Personnel Start Jeunes Actifs. Pour les mineurs, souscription par le représentant légal. Conditions au 01/01/2026. [3] Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique). [4] Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.). La souscription à des services de banque à distance n'inclut pas l'abonnement auprès du fournisseur d'accès à internet. [5] Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'assurance disponible en Agence ou sur [www.cic.fr](http://www.cic.fr). [6] Le mois offert s'applique sur la première cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat auto, habitation, santé et prévoyance. Offre soumise à conditions, non cumulable avec d'autres opérations promotionnelles en cours sur l'assurance, sous réserve d'acceptation par l'assureur et dans les agences participant à l'opération. Offre valable jusqu'au 31 décembre 2026 réservée aux non assurés ou assurés depuis moins de 6 mois. [7] Offre valable jusqu'au 31/12/2026, réservée aux personnes physiques majeures, étudiants à l'École Supérieure d'Arts Appliqués et de Design d'Angers, pour toute entrée en relation avec une Agence CIC participant à l'opération. Le versement des 50 € est subordonné à l'ouverture d'un livret et à la présentation d'un justificatif de son appartenance à l'École Supérieure d'Arts Appliqués et de Design d'Angers. L'entrée en relation est soumise à l'accord de l'Agence CIC.

## Financer mes études

### Votre Prêt Étudiant 0%<sup>(8)</sup> jusqu'à 50 000 €

sur une durée allant jusqu'à 10 ans.

#### Conditions d'obtention :

- Être étudiant dans l'enseignement supérieur français (à partir du niveau 5 et au-delà).
- Préparer un diplôme français reconnu, validé ou contrôlé par l'État.
- Être âgé de 18 à 27 ans au moment de la signature du prêt.
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 29 579 €.
- Bénéficier d'une caution solidaire de vos parents ou de toute autre personne solvable.
- Détenir un compte bancaire CIC et ses services associés, au moment de la souscription du prêt.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple pour un Prêt Étudiant à 0% TAEG fixe<sup>(8)</sup> d'un montant de 15 000 € sur 10 ans :

	Vous remboursez	Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe	Taux débiteur fixe	Frais de dossier	Montant total dû
Prêt Étudiant à 0% TAEG fixe <sup>(8)</sup>	120 mensualités de 125 €	0%	0%	Aucun	15 000 €

Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance facultative proposée habituellement : assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Incapacité de Travail, calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1<sup>er</sup> cotisation mensuelle 9,88 €, un montant total sur la durée du crédit de 605,25 € et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,79%. Intérêts pris en charge par la Banque.

Vous n'êtes pas éligible au Prêt Étudiant 0% ? Ne vous inquiétez pas. Au CIC, nous soutenons tous ceux qui osent avancer.

Grâce au partenariat de votre école avec le CIC, vous pouvez bénéficier d'un Prêt Etudes<sup>(9)</sup> à taux avantageux. N'hésitez pas à vous renseigner.

## Assurer mon appartement

Assurer votre logement reste une obligation que vous soyez colocataires ou non.

Avec l'Assurance Habitation CIC, vous êtes assuré selon vos réels besoins d'étudiant :

- Un socle de garanties indispensables incluses (Dégâts des eaux, Incendie, Vol, Vandalisme, Bris de glace, Accidents d'ordre électriques, etc.)
- Des garanties optionnelles adaptées à votre situation, que vous soyez locataire ou colocataire.
- Des démarches facilitées pour les colocataires.
- Un tarif avantageux pour les étudiants.

Jusqu'au 31/12/2026, 1 mois offert sur votre Assurance Habitation<sup>(6)</sup>.

[8] Conditions au 01/10/2025. OFFRE DE CRÉDIT SOUMISE À CONDITIONS, jusqu'à 50 000 €, réservée au 1<sup>er</sup> prêt destiné à financer les études, pour les 18-27 ans détenteurs d'une offre groupée de services CIC, inscrits dans un cycle d'enseignement supérieur français reconnu, validé ou contrôlé par l'État, et selon quotient familial. Après étude et sous réserve d'acceptation du dossier. Après expiration du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat et du délai légal de mise à disposition des fonds. Voir conditions détaillées en Agence CIC et sur [www.cic.fr](http://www.cic.fr). [9] Réservé aux détenteurs d'un Contrat Personnel Parcours J ou Parcours J+. Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'agence CIC. Après expiration du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat et du délai légal de mise à disposition des fonds. Voir conditions détaillées en Agence CIC et sur [www.cic.fr](http://www.cic.fr).